



La Crazette

n°56

Bulletin Municipal – juillet 2022

Édito

Chers habitants de CRAS,

J'ai le plaisir de vous proposer le numéro 56 de notre journal communal, troisième parution de l'année 2022.

Nous vivons, depuis la fin du mois de février avec en toile de fond la guerre en Ukraine. Ce conflit s'étire dans le temps et les médias nous offrent quotidiennement l'ampleur du désastre. Au-delà de l'aspect humain, les conséquences économiques se dessinent et d'ores et déjà nous appréhendons la détresse qu'elles pourraient engendrer. Notre commune, est et restera solidaire et bienveillante, à l'égard de toute personne du village rencontrant des difficultés. Il est important que nous puissions veiller les uns sur les autres, et surtout alerter la collectivité le cas échéant.

Nous avons, tous ensemble, grâce à un immense élan de solidarité, aidé quelques familles de réfugiés et nous en sommes heureux et fiers.

Toutefois, ce mardi matin, il nous a été difficile de constater que le véhicule d'une famille de réfugiés, stationné sur le parking de l'Ecole Maternelle, avait été vandalisé. La vitre avant était brisée. Pourquoi ? Par qui ? Etait-ce accidentel ? Ou volontaire ? Toutes ces questions resteront peut-être sans réponse car les auteurs du méfait n'ont pas laissé leur adresse. Un dépôt de plainte a toutefois été enregistré par les services de gendarmerie. Mais quel gâchis ! Toutes les incivilités, quelles qu'elles soient assombrissent notre quotidien. Respecter le bien d'autrui, respecter la sécurité et la tranquillité publique constituent les règles du bien vivre ensemble. Pour terminer sur une note optimiste, j'ajouterai que ce début d'été a été marqué par un temps très convivial, au restaurant L'Atalante à VINAY, partagé avec les aînés des communes de CRAS et Morette, accompagnés de quelques élus (es) membres des CCAS. Un moment festif agréable et joyeux après cette longue période au cours de laquelle La covid nous a interdit tout rassemblement.

Prenez soin de vous, chers habitants de CRAS, protégez-vous de la chaleur toujours bien présente.

En vous souhaitant de traverser cette période estivale auprès de celles et ceux qui vous sont chers, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser son amitié solidaire, respectueuse et dévouée.

Le Maire - Nicole DI MARIA

Infos pratiques

Horaires et permanence mairie

La mairie est ouverte le lundi de 14 à 17h et le mercredi de 9h à 12h, et sur rendez-vous.

Tel 04 76 07 94 10

Email : mairie.cras@laposte.net

Site : cras38.fr

La mairie sera fermée du vendredi 19 août au soir au lundi 5 septembre au matin.



Déchèteries intercommunales

• **Déchèterie de Vinay** ZA les levées, Vinay tel 04 76 38 66 03

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 18h

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h

Samedi : 9h à 18h

Attention, fermée les jours fériés.

• **Accès réservé aux professionnels**

Un créneau d'accès est réservé aux professionnels du territoire tous les mardis et vendredis, de 8h à 10h, à la déchèterie de Saint-Sauveur. Les professionnels sont encouragés à privilégier ce créneau pour effectuer leurs dépôts, du moins pour les plus importants et volumineux.

• **La déchèterie mobile**

La déchèterie mobile est accessible à tous les habitants du territoire hors professionnels privés et publics. Ce service vise en priorité les habitants des 28 communes situées à plus de 10 minutes de l'une des trois déchèteries intercommunales.

Déchets collectés : cartons, ferrailles & métaux, déchets non recyclables, mobiliers (litterie, table, chaise...), bois, déchets d'équipements électrique et électronique, déchets ménagers spéciaux (peinture, phytosanitaire, aérosols, insecticides, etc.)

Les gravats et les végétaux ne sont pas acceptés.

La plus près pour nous est à Poliénas - Place du Village / Ecole. Le prochain passage est programmé le mardi 30 août de 10h30 à 12h30 et de 13h à 16h. Contactez l'accueil des déchèteries intercommunales au 04.76.38.45.48 ou la mairie pour connaître les passages suivants.

Eau – Situation d'alerte sécheresse pour tout le territoire

A compter du 16 juin 2022, la préfecture de l'Isère place en situation d'alerte sécheresse pratiquement toutes les communes du département. Le prélèvement et l'utilisation de l'eau sont limités ou interdits :

- Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 1 m³ à usage privé, la remise à niveau est interdite de 18h à 9h
- Interdiction d'arrosage des pelouses et massifs fleuris publics et privés, des espaces verts publics, des jardins potagers, des stades et terrains de sport, de 11h à 18h
- Interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel

Nuisances sonores

La période estivale est aussi le moment où l'on vit à l'extérieur des habitations. Quoi de plus sympa que d'écouter les chants d'oiseaux, et de chercher à les reconnaître ! Ce qui l'est moins, c'est d'entendre les bruits de voisinage occasionnés par les travaux, la circulation des véhicules, les jeux bruyants, les fêtes familiales, les aboiements de chiens, etc.

Une plage d'horaires est à respecter pour les travaux bruyants de bricolage et de jardinage :

- En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Quelques règles à respecter pour "vivre le bruit" en bon voisinage :

- Je suis l'auteur du bruit : j'informe mes voisins si j'organise une fête familiale ou si je réalise des travaux répétitifs en dehors des horaires prescrits
- Mes voisins font trop de bruit : je les rencontre et tente de trouver avec eux un arrangement à l'amiable avant de solliciter la gendarmerie

Prévention en cas de fortes chaleurs ou de canicule

Les personnes les plus exposées au danger sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les personnes handicapées ou malades à domicile,
- Les personnes dépendantes,
- Les femmes enceintes,
- Les jeunes enfants,
- Les personnes sous traitement médicamenteux,
- Les travailleurs en plein air.

Conseils afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) en respectant les gestes barrières
- Évitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé)

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours.



Feux d'artifice : ce qu'il faut savoir sur la réglementation

L'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques est encadrée sur tout le territoire national.

La période estivale est généralement la plus propice à l'utilisation de feux d'artifice, que ce soit à l'occasion de la fête nationale ou encore des fêtes privées.

Chaque année en France, des centaines de traumatismes par pétards se produisent, pouvant entraîner chez les victimes des brûlures des mains, de la face et des yeux, des traumatismes au niveau de l'oreille, voire des délabrements de membre. Le respect de ces catégories et de leurs précautions d'usage respectives est donc primordial pour réduire au maximum le risque d'accident.

Les catégories : Les enfants de plus de 12 ans peuvent utiliser les petits feux d'artifice de type F1 : fontaine à gâteau ou clac-doigts. Les adultes majeurs peuvent utiliser les feux d'artifices de types F2, F3 et T1 (en extérieur), c'est-à-dire des pièces de feux d'artifices automatiques ou compacts, des chandelles romaines, des pétards à mèche ou des bengales, **s'ils ne sont pas conçus pour être lancés par un mortier.**

Les règles : si la mise à feu des artifices se déroule ailleurs que sur la propriété du tireur, il faut demander l'autorisation au propriétaire du terrain. Si le terrain est municipal, il faut obtenir l'accord de la mairie.

De plus, l'utilisation des artifices de type F2, F3 et T1 est assimilable à l'emploi du feu et par conséquent soumise à la réglementation gérant les tirs à moins de 200 mètres des espaces sensibles et à l'intérieur de ceux-ci, avec **interdiction formelle de tout tir en période de sécheresse ou de grand vent.**

Il est donc conseillé, **avant tout tir de feu d'artifice, de vérifier auprès de la mairie et de la préfecture, qu'aucun arrêté municipal ou préfectoral, n'interdise temporairement cette activité.**

Permanences habitat Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Voici quelques informations concernant les permanences au titre de l'habitat.

1) Les permanences des architectes conseils :

Pour Cras et les communes environnantes, permanences le lundi après-midi, tous les 15 jours. Prendre rendez-vous au 04.76.38.45.48

2) Les permanences amélioration de l'habitat :

•ADIL : information juridique sur le logement

Le 1er jeudi de chaque mois, de 10h à 13h, au siège de l'intercommunalité de Saint-Marcellin. Prendre rendez-vous au 04.76.53.37.30

•SOLIHA : pour les propriétaires modestes et très modestes qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation thermique, chauffage...), ou des travaux d'adaptation des logements (remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'une rampe d'accès...), dans le cadre du PIG Mal Logement mis en place par le département.

Le jeudi ou le vendredi en fonction des sites, au Siège de l'Intercommunalité Saint Marcellin, MSAP de Pont-en-Royans, Pôle de services de Vinay.

Prendre rendez-vous au 04.76.47.82.45 ou 07.66.38.74.60 auprès d'Ophélie AMZAL.

•Plateforme énergie : pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation thermique, changement de chauffage, remplacement des menuiseries...) – un conseil indépendant pour un accompagnement personnalisé.

Le lundi ou le jeudi après-midi en fonction des sites, au Siège de l'Intercommunalité Saint Marcellin, pôle de services de Vinay.

Prendre rendez-vous au 04.76.14.00.10

Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de sa maison ou de son logement à Cras ?

- MaPrimeRénov : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE)
- MaPrimeRénov Sérénité : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements
- Primes Energie CEE : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur)
- Eco-PTZ : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000€
- Prêt Avance Rénovation : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement

Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur les travaux suivants :

- Chauffe-eau thermodynamique
- Isolation
- Système de chauffage

Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement) pour être éligibles à ces aides.

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'ADEME, de France Renov ou d'Hello Watt.

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme en ligne : frelonsasiatiques.fr



Un nouveau numéro vert destiné aux handicapés et leurs aidants

En service depuis quelques mois dans l'Isère, le **0800 360 360** s'adresse aux personnes handicapées et aux aidants en grande difficulté et sans solution dans le cadre de la crise, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité. Il est aussi accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Ce numéro est joignable du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Vivre à Cras

Solidarité Ukraine / Une troisième famille réfugiée à Cras



Dans la Crazette d'avril nous vous avons présenté les familles de Yurii et de Kseniia, accueillies dans les logements communaux. Peu de temps après sont arrivés dans le quartier du Moulin les membres de la famille d'Olena.

Olena RIABUKHA, sa maman Nataliia TELICHENKO et ses deux fils, Hasan de 3 ans et demi et Micha de 14 ans, sont arrivés à Cras chez la famille

ORSI, au moulin, le 20 mars 2022.

Ils habitaient avant la guerre dans un appartement à Kharkiv, à 3000km de Cras, à l'est de l'Ukraine. Olena était vendeuse dans une épicerie, sa maman profitait de sa retraite en tricotant, Micha allait au collège, il jouait au football, nageait à la piscine et Hasan n'allait pas encore à l'école...

Olena raconte : " Un jour après l'anniversaire des 3 ans de Hasan, le 24 février 2022, à 5h du matin, les troupes russes ont commencé à bombarder Kharkiv... Nous avons vécu pendant plusieurs jours au sous-sol de notre immeuble. Il y avait des bombardements très violents. Une fois l'électricité coupée, nous avons passé encore quelques jours dans le couloir de notre appartement, à la lueur des bougies. Nous n'avions plus d'argent, ni de nourriture et avons donc dû réagir : nous sommes partis chez mon cousin, mais dès la première nuit, il y a encore eu de forts bombardements, alors nous avons fui Kharkiv...

Nous n'avions pas de voiture et il n'y avait plus de transport alors une personne nous a conduits à la gare, mais là-bas, seuls les mères et leurs enfants pouvaient rentrer. Nous étions bloqués ! Nous nous sommes alors réfugiés dans une station de métro afin de nous protéger des bombardements. A 22h, le soir-même, nous avons réussi à monter dans un train qui nous a emmenés à Ternopil, à l'ouest de Kiev. Le voyage a duré 24h, debout, serrés les uns contre les autres. Nous avons été accueillis par des bénévoles, avec qui nous sommes restés deux jours. Ils nous ont aidés à monter dans un bus pour Varsovie, en Pologne. Le voyage a encore duré 20h. Arrivés à Varsovie, nous avons pris un train pour Poznan, à l'ouest de la Pologne, puis un autre train pour arriver à la frontière allemande.

Nous avons retrouvé Petro et son ami Anton, qui nous ont emmenés en voiture jusqu'à Corenc, chez une dame qui s'appelle Frédérique, car l'épouse de Petro, Dacha, est une amie de ma sœur : elles se sont connues au collège. Petro et Dacha vivent depuis dix ans en France et ma sœur les a contactés pour nous.



Nous avons vécu dix jours chez Frédérique, mais elle ne pouvait pas nous garder plus longtemps. Par l'association Ukraine-Grenoble-Isère, nous avons rencontré la famille de Guillermo et Emma, qui nous ont accueillis pour quelques mois. Nous étions très contents et soulagés.

Nous remercions Frédérique pour son hospitalité et son aide, mes enfants ont trouvé une nouvelle grand-mère en elle. Nous voulons exprimer aussi notre profonde gratitude à la famille de Guillermo, qui nous a acceptés, nous soutient et nous aide pour tout. Nous sommes également très reconnaissants envers la mairie de Cras de nous soutenir et nous aider dans ces moments difficiles pour nous ! "

Depuis, Olena et Micha ont suivi des cours de français avec l'association Tero Loko de Notre Dame de l'Osier. Micha a suivi ses cours ukrainiens en ligne et a été scolarisé un petit peu au collège de Tullins. Ils aimeraient trouver un logement dans l'agglomération grenobloise, ce serait plus facile pour eux car ils n'ont pas de voiture.

Les cloches et l'horloge sont de retour

Quoi de plus triste qu'une église sans cloches et sans horloge ! Le boîtier de commande automatique des cloches et de l'horloge, installé dans les années quatre-vingt a rendu l'âme courant mai, après de longs et loyaux services. Le département maintenance de la société Bodet, qui l'a fabriqué, n'assure plus le dépannage de ce vieux matériel. La commune s'est donc résolue à faire l'acquisition d'un nouveau poste de commande... et tout est rentré dans l'ordre fin juin, pour le grand plaisir de celles et ceux qui rythment leur quotidien au son des deux cloches : Anne Cécile Aimée et celle sans nom précis représentant tous les quartiers du village.



Echos du Conseil Municipal

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune cras38.fr. Seules sont présentées ci-dessous, de manière résumée, les délibérations.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 1er JUIN 2022

2022 – 16 : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS
Vus l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311, à compter du 1/07/22, le maire propose au conseil municipal le maintien de la publicité des actes par publication papier et publicité sous forme électronique, sur le site de la commune.

2022 – 17 : MISE EN PLACE D'UN PAIEMENT EN LIGNE « PAYFIP »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFip, et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Les usagers choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

2022-18 : VALIDATION D'UNE CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve dans son intégralité la convention présentée par Madame le Maire, entre le conseil Départemental et la commune de Cras, relative au déneigement de la section RD 153 du PR 4+120 au PR 5+550 et de la RD 153 du PR 0+656 au PR 3+410. Le déneigement des voies départementales en agglomération relève de la compétence simultanée des Communes et des Communautés de Communes ou d'agglomération et des Départements ; compte tenu de cette double intervention potentielle, les parties ont convenu d'optimiser les interventions de chacun pour une meilleure efficacité du service public et suite à une demande de la Commune de pouvoir intervenir au-delà du niveau de service du Département, il revient à la Commune de prendre à sa charge ses interventions supplémentaires de déneigement et de traitement sur les sections indiquées.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 JUIN 2022

2022 – 19 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC : FINANCEMENT

Afin de permettre à TE 38 de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération pour un paiement en 3 versements : le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 33 615 € ; le montant total des financements externes s'élève à 19 480€ ; la participation aux frais de TE38 s'élève à : 772€ ; la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 13 363€. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

2021 – 20 : ALARME ÉCOLES : FOURNITURES

Madame le Maire expose aux membres du conseil que le système d'alarme anti intrusion installé dans les locaux communaux va être remis aux normes. Un dispositif va être installé avec une application smartphone pour les utilisateurs. Les travaux se montent à : 1 600€ HT pour la mairie et l'école élémentaire et 1750€ HT pour l'école maternelle. Les membres du conseil municipal approuvent la demande de travaux et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

2022 – 21 : TE38 : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES :

Depuis 2016, TE 38 a déployé en Isère un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Afin d'envisager l'avenir, le maire propose au conseil municipal d'inscrire la commune pour l'installation d'une borne.

2022-22 : PARTICIPATION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE « RADIO SUD GRÉSIVAUDAN »

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention a été demandée par l'association « radio Sud Grésivaudan » en janvier 2022, d'un montant de 300€. Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait acté, par délibération, le non versement de subvention aux associations, privilégiant la mise à disposition à titre gracieux des locaux communaux. Après échanges, les membres du conseil Municipal, décident le non versement de subvention au titre de 2022.

2022-23 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiées, et considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur un poste d'agent technique en milieu rural, à savoir l'entretien extérieur de la commune, le conseil municipal décide la création à compter du 1er octobre 2022 d'un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent

technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de CDD pour 12 mois, du 1/10/22 au 30/09/23 inclus renouvelable. Il devra justifier particulièrement d'une expérience professionnelle suffisante.

QUESTIONS DIVERSES : elles portent essentiellement sur l'étude en cours en partenariat avec le C.A.U.E. L'objectif de cette étude permettra de décider des travaux à mettre en œuvre dans le cadre de l'actuel mandat.

Le Maire dresse un état des lieux de la situation financière de la commune en 2022 et délivre à chaque conseiller le tableau récapitulatif des emprunts en cours.

Chez les Agriculteurs

Vachement bien !

Ce mois-ci nous vous présentons la TARENTEISE (dite aussi TARINE)



Cette vache est originaire de la vallée de la Tarentaise en Savoie non loin d'Albertville. C'est la seule race française à posséder deux noms : la Tarentaise, son nom officiel, et la Tarine, comme l'appellent les initiés. Elle fait, depuis toujours, partie intégrante des traditions alpestres. Dès les premiers écrits de notre civilisation, on vantait déjà "les qualités laitières de ces petites vaches" ...

Dans les années 2000, on comptait 13500 Tarines en France, dont 11000 en Rhône Alpes.

Sa tête : courte, et expressive, son profil rectiligne avec des orbites saillantes, son encolure

est fine. Lorsque le cornage est présent, il est en lyre, aux pointes noires.

Son corps : sa corpulence est plus faible que beaucoup d'autres laitières, ce qui lui permet d'avoir de bonnes capacités d'endurance. Sa silhouette est fine, taillée pour les déplacements en terrains accidentés, sa poitrine est ample lui donnant une bonne capacité respiratoire. Son bassin est large, légèrement incliné, ce qui permet un vêlage dans de bonnes conditions.

Sa robe : de couleur fauve uniforme, plus foncée chez le mâle que chez la femelle.

Ses onglons sont durs et noirs ce qui en fait une excellente marcheuse. Son mufle, ses muqueuses et le contour des yeux, sont noirs ce qui lui confère une bonne résistance à l'exposition au soleil.

Sa hauteur : 130 à 135 cm au garrot pour les femelles, 140 à 145 cm pour les mâles.

Son poids : 550 kg pour les femelles, et 800 kg pour les mâles.

Sa production laitière : en moyenne de 4131 kg en 274 jours.



Son origine : elle doit ses origines à des bovins bruns indo-asiatiques. Elle prend son nom de Tarentaise en 1863. A partir de cette période, la Tarine s'est rapidement développée dans toute la Savoie, puis sur l'ensemble des Alpes.

La production :

Les troupeaux sont généralement conduits dans des systèmes laitiers herbagers extensifs. Elevée pour ses excellentes qualités fromagères grâce à son lait riche en protéines et en matière grasse, elle a donné naissance à de nombreux fromages d'Appellation d'Origine Contrôlée aujourd'hui réputés.

4 AOC : beaufort, tomme des Bauges, reblochon et abondance. 2 IGP : tomme et emmental de Savoie. La Tarine est également reconnue pour la finesse de son grain de viande et pour le bon rendement en muscles des carcasses.

En Savoie, la conduite des troupeaux est rythmée par les saisons : les animaux pâturent en montagnettes (prairies d'altitude moyenne) à partir du mois de mai, puis en alpages (1500 m - 2500 m) à partir du mois de juin. L'alimentation est alors essentiellement à base d'herbe. La traite se fait à l'extérieur, dans des unités de traite mobiles. A partir du mois de novembre, les animaux sont en stabulation nourris essentiellement à base de foin.

Sa localisation géographique :

Présente dans + de 30 départements, la Tarentaise est largement représentée dans les Alpes du Nord, en particulier en Savoie, son berceau, mais aussi dans les Alpes du Sud et le massif central. Elle a aussi des implantations locales dans la chaîne des Pyrénées et dans le massif des Vosges.

Durant les années 60-70 de nombreuses exportations furent réalisées vers les pays du Maghreb et l'Amérique du nord. La Tarentaise figurait alors parmi les races les plus exportées de France.

Elle est présente au niveau mondial aux Etats unis, au Canada, Mexique, Guyane, Brésil, Tunisie, Égypte, Albanie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso.

A proximité de chez nous : vous pouvez en voir quelques-unes à la ferme Bourgeat de Morette :

Photos de génisses Tarines de la ferme Bourgeat pâturent à Montferrier



Extraits de livres "Races bovines de France" (France UPRA Selection), et Institut de l'élevage, (éditions guides France Agricole).

<https://www.race-tarentaise.com>

<https://www.races-montagnes.com>

Dans la prochaine Crazette, nous vous présenterons la vache de race LIMOUSINE.

Du côté de nos écoles – Les CM

Le collège (Ana, Anaïs, Mathis)



Il nous a expliqué comment prononcer certains mots. Nous nous sommes même présentés en italien. Il nous a fait écouter des enregistrements où nous devons reconnaître l'italien. Il nous a aussi montré des monuments importants de l'Italie, et c'était GENIAL !!

Les exposés (Valentin, Babyss, Mylan)

Au début du mois de mars, nous avons travaillé sur "comment construire et préparer un exposé". Nous avons choisi notre groupe et notre thème. Il y avait des thèmes très différents, comme les coraux, les jeux paralympiques ou les alligators. Nous les avons préparés chez nous à deux ou trois, puis nous sommes passés chacun notre tour sur les mois de mai et juin. La maîtresse et 2 élèves nous observaient et nous notaient.

La Fabrique Opéra (Lou Anne, Lola, Léane, Mélanie)

Cette année, nous sommes allés voir au Summum de Grenoble l'opéra de Roméo et Juliette, de Charles Gounod. Nous y sommes allés le jeudi 2 juin 2022, nous sommes partis à 18h et revenus à minuit et demi ! C'étaient des étudiantes qui maquillaient, coiffaient, déguisaient les artistes, ils faisaient même les décors. Le spectacle a duré 3h30, avec une pause de 20 minutes. Devant la scène, il y avait le chef d'orchestre et ses musiciens qui jouaient de plein d'instruments différents.



Le biathlon (Corentin, Juline, Apolline)

Nous avons commencé un cycle de biathlon au mois de juin, avec Sébastien, notre intervenant (Intervention en Milieu Rural). Le biathlon rassemble deux sports : le ski de fond et le tir à la carabine. Comme nous sommes à l'école, au lieu de carabine à plomb, nous avons tiré au laser. Et avec cette chaleur, il est évident que le ski de fond n'était pas possible ! Nous avons donc fait de la course. C'est le biathlon d'été. A chaque séance, il y avait deux

groupes, un qui s'entraînait au tir, et un qui faisait des parcours variés. A la fin des séances, nous faisons un "finish" comme dit Sébastien : une course relai entre nous, où nous regroupions les deux activités. C'était génial !

Un cross aux couleurs de l'UNICEF (Lonny, Tiago, Mael)



Fin mai, deux personnes sont venues nous parler du harcèlement, de la discrimination et de la vie des enfants dans les familles pauvres. L'UNICEF est une association qui aide les enfants dans ces situations. Leurs couleurs sont le bleu et le blanc. Si vous êtes victimes de harcèlement, vous pouvez appeler le 119.

Lors du cross des écoles (le 14 juin), nous avons couru au profit de l'UNICEF et il a été récolté plus de 650 euros. Merci à tous !!



La première de la batucada à la fête d'école (Emeline, Julia, Haïlie, Léa)

A la fête de l'école, le 24 juin, nous avons fait de la batucada. C'est un orchestre d'instruments brésiliens (surdo, tamborim, repinique, agogô...). Nous étions dans la salle des fêtes, car il y avait un risque d'orages, et nous avons fait monter le sonomètre à 110 ! Nous, nous avons des bouchons d'oreilles, car ce sont des instruments très bruyants. Nous avons fait une surprise aux parents. Au début, nous avons chanté une opérette (en lien avec notre projet Opéra) avec des t-shirts blancs... et d'un coup, nous les avons enlevés et nous étions habillés de toutes les couleurs ! On avait aussi des nez de clowns, des chapeaux brillants et des drôles de lunettes... C'était bizarre, mais marrant... et surtout, c'était la fête !

Le tournoi de basket (Noé et Léo)

Cette année, suite au cycle de basket avec Gaëlle en mars, nous avons été invités au tournoi inter-écoles de Tullins le 11 juin. Nous étions quatre pour représenter notre école : Mael, Léo, Apolline et Noé. Ils ont complété notre équipe avec deux joueurs du club. Nous avons fait trois matchs, dont un gagnant. Puis nous avons regardé les demi-finales et la finale. Même si nous n'avons pas gagné, nous nous sommes bien amusés, c'était super !

Responsable de la publication : Nicole Di Maria

Impression & Distribution : Mairie de Cras

Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort, Olivier Soehnen

Comité de lecture : Catherine Delacour, Laurence Fort

Contribution & Photos : Mairie, école et associations de Cras, préfecture de l'Isère, Retraite Plus, Wikipédia

Les Associations

Les "bécassiers" de passage à Cras

Le Club National des Bécassiers (CNB) en AG à Cras.

Le dimanche 3 avril 2022, sous la présidence de Bruno BOUSSIRON, la section Isère Rhône du club national des bécassiers regroupant 195 adhérents, a vu 65 de ses membres se retrouver à la salle polyvalente Marcel Gaillard pour son assemblée générale. Mme Le Maire, Nicole DI MARIA ainsi que le président de l'ACCA communale, Jean-François Morot, ont fait l'honneur de participer à cet événement.



Le CNB a pour vocation de défendre la bécasse des bois ainsi que sa chasse.

La bécasse des bois (nom latin : scolopax rusticola) est un oiseau de la famille des limicoles, caractérisé par son très long bec qui lui permet de chercher ses proies (vers, insectes, etc.) sous la terre. Elle passe généralement sa journée en forêt, dans des taillis, et sort au crépuscule pour aller se nourrir dans les prairies.

C'est un oiseau migrateur largement répandu en Eurasie. L'aire de nidification est essentiellement l'Europe centrale et la Russie, Biélorussie, les Pays Baltes. L'aire d'hivernage concerne le pourtour de la Méditerranée. Une aire intermédiaire, accueille la bécasse toute l'année (dont la France fait partie).



Le CNB s'emploie à fournir des éléments techniques et scientifiques afin de continuer à apprendre sur les mœurs de cet oiseau. Il a d'ailleurs œuvré pour l'interdiction de la chasse à la passée et de la vente de ce gibier. Il a également permis l'instauration d'un prélèvement maximum autorisé et il participe à la pause de bagues et balises pour suivre la migration des bécasses. Le CNB incite tout chasseur à transmettre les ailes des oiseaux prélevés à un membre du club référent (en Isère : Daniel Brunet). Cette analyse très pointue permet de déterminer l'âge des oiseaux prélevés (jeune ou adulte) et d'en déduire si la reproduction a été favorable cette

année-là.

Depuis plusieurs années, un travail de prélèvement de gonades (organes sexuels) est réalisé pour déterminer l'avancée de la maturité sexuelle de la saison, et décider de la nécessité ou non de stopper la chasse avant le 20 février.

Au-delà des actions scientifiques et cynégétiques, le CNB organise d'autres activités dans une ambiance amicale (randonnées, journées festives, ball-trap).

L'assemblée générale s'est accompagnée d'une présentation sur les chiens d'arrêt (dressage, comportement, relation chien/maître) par un dresseur professionnel, suivie d'échanges avec l'ensemble de la salle, et clôturée par un excellent repas servi par le traiteur "les Fins Gourmets" de Vinay.

Grand Sou des écoles

Le grand Sou' Art pour fêter la fin d'année : le vendredi 24 juin a eu lieu Le Grand Sou' Art, moment festif organisé par le Sou des Ecoles, bien épaulé par les mairies et l'équipe enseignante. Une belle façon de célébrer la fin de l'année scolaire !

Au programme : spectacle des enfants à 18h avec chants, comédie musicale et percussions. De belles prestations bien travaillées, bravo aux enfants et à leurs enseignantes ! Ensuite, buvette et jeux d'extérieurs (grands jeux en bois, pêche aux canards, maquillage, tatouages...) puis repas à 20h, composé

de porcelet et de gratin dauphinois, animé par le Big Band Jazz de Vinay. Avec un programme vibrant et chaleureux, leur plaisir à jouer ensemble est communicatif et les danseurs s'en sont donnés à cœur joie !

Une soirée très réussie, marquée par une forte participation, et qui a permis de récolter de belles sommes à hauteur des ambitions des enseignantes.

Un grand merci à tous, mairies, enseignants et bénévoles, qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée !

Pour information, le Sou des Ecoles est une association qui regroupe des parents d'élèves bénévoles. Ils donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des événements qui permettent de récolter des fonds qui seront directement profitables aux enfants. Ces fonds subventionnent une partie des projets proposés par les enseignantes (activités extrascolaires, sportives et culturelles, ainsi que des sorties et du matériel scolaire pour toutes les classes). N'hésitez pas à nous rejoindre l'an prochain pour de nouveaux projets !



Atout Cras

Bilan d'une année de reprise bien remplie !

Section Gym : Malgré les contraintes sanitaires de début d'année, les séances de gym ont pu se dérouler tous les mercredis soir à la salle des fêtes.

Nous étions nombreux à suivre les cours variés et toniques de Patricia. Nous vous proposerons de reprendre le 15 septembre prochain les 2 cours : gym douce-étirements et gym sportive-cardiotraining.

Pour la dernière semaine, une séance découverte de Hatha Yoga ou une initiation à la marche nordique a été proposée à nos adhérents.



Nous avons pu fêter les Pérolatières



En commençant par se retrouver à un apéritif convivial au four communal le 30 avril au soir. Puis le 1er mai, une balade vers Pierre Brune à l'Albenc et une promenade avec les enfants dans le village à la découverte des oiseaux.

Pendant ce temps, certains s'activaient à préparer le buffet des pique-niques et des omelettes. Aussi nous avons pu déguster le pain et les brioches cuits au four communal. Merci aux boulangers de la section Pain qui nous régalaient régulièrement.

Ci-contre la photo promue première au concours des Pérolatières.

Fête du Livre

Atout Cras, organisateur de la Fête du Livre, prépare dès à présent avec les municipalités, les écoles et les associations culturelles de Cras, Morette & Poliénas, la 6ème Fête du Livre, qui aura lieu en mai 2023. Les carnets de voyage seront au "menu". Chaque classe réalisera son propre livre de septembre à mars prochain... livres qui seront remis aux élèves au cours de la fête.

Atout Cras -Section Loisirs

Nos pérégrinations se poursuivent en ce second trimestre...



Le 31 mars, une escapade nous a emmenés entre « Isère et Savoie » : A Aoste, nous avons visité le musée gallo-romain et à St Genix sur Guiers "Le Repaire de Mandrin", sans oublier de rapporter la fameuse brioche !!!

Le 28 avril, nous sommes restés sur le territoire saint-marcelinois en visitant la tonnellerie Bouyoud le matin et l'exposition Jean Vinay à St Antoine, l'après-midi.

Pour la petite histoire : certains ont quand même trouvé moyen de prendre un chemin assez détourné pour rentrer à Cras.... en passant par Roybon !!!

Le 12 mai, c'est un repas « cabri aux morilles » et une partie de pétanque qui nous ont réunis.

Le 16 juin, nous nous « exportons » un peu plus loin dans le département avec la visite du château de Bresson à Moissieu-sur-Dolon, puis, changement de département, pour un petit tour au musée de la céramique à St Uze, dans la Drôme.

Lors de chaque sortie nous sommes entre 15 et 20 personnes.

Nous nous déplaçons en covoiturage et la bonne humeur est notre fil conducteur...

Alors, n'hésitez pas, venez nous rejoindre... en contactant Inès GIRY au 06 89 96 79 80 ou Anne-Marie MICHEL au 04 76 07 04 08



Clap de fin de saison



Les membres des sections d'Atout Cras se sont retrouvés le premier samedi de juillet pour fêter la fin de la saison autour du four à pain communal.

La section "boulangerie" avait une nouvelle fois bien fait les choses en confectionnant des pizzas qui régaleront tous les convives. Une dégustation de pizzas "sucrées" fut également proposée.

En fin de repas, le Water Mill Jazz Quartet nous fit découvrir (ou redécouvrir) de vieux "standards" américains et français, bref, une très belle fin de saison.



Notre Histoire

Commémoration de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. Message du ministre des Armées.

Après que la France a perdu une bataille, alors que l'ennemi avait submergé son armée et que son gouvernement se résignait honteusement à la défaite : un homme alluma une flamme.

Cette flamme était celle de la Résistance, elle ne devait plus jamais s'éteindre.

Cet homme était le Général de Gaulle, il ne devait plus jamais cesser le combat pour la France.

Refusant la défaite, il poursuit la guerre depuis Londres jusqu'à la victoire. Dans la capitale britannique, où, avec lui la République trouva refuge, ce sont des milliers de femmes et d'hommes qui bientôt le rejoignirent et ravivèrent à ses côtés la flamme naissante de la Résistance française.

Ce ne fut d'abord qu'une lueur, que les ondes de la radio anglaise de la BBC firent bientôt embraser tout ce que la France comptait de combattants. Des français d'Angleterre à ceux d'outre-mer, des maquisards du Vercors aux résistants des faubourgs, c'est une armée des Ombres qui se leva dans "les cris sourds d'un pays qu'on enchaîne" (Cf Chant des Partisans), et au rythme régulier d'une voix : celle du général de Gaulle.

Cette voix portait un espoir qu'aucune souffrance ni aucune défaite ne put altérer, donnant aux saboteurs le courage de passer à l'acte ; aux prisonniers qui subissaient la torture, le cran de ne rien dire ; et aux soldats de la France Libre, la fougue de la revanche. Au nom de cet espoir, ils furent des milliers à consentir au sacrifice suprême.

Et même quand la balle de l'ennemi transperçait leur cœur ; quand la faim de l'internement essoufflait leurs forces ; quand les trains de la déportation les emportaient vers une mort certaine ; et quand les tortures d'un ennemi sans morale venaient à bout de leur vie ; jamais cet espoir ne s'est éteint.

Sans l'espoir de ces résistants, c'est la France et son esprit qui se seraient perdus.

Sans la voix de Charles de Gaulle, c'est la République qui se serait tue.

Pour eux, et grâce à lui : Vive la République ! Vive la France !



Le saviez-vous : Charles de Gaulle au micro de la BBC à Londres. Cette photographie est postérieure au 18 juin 1940 car le Général porte sur sa vareuse l'insigne à croix de Lorraine, adoptée comme emblème de la France libre en juillet de la même année. Il n'existe aucun cliché de l'appel du 18 Juin mais cette image est parfois utilisée comme illustration du célèbre discours radiodiffusé.